

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme de l'incendie: L'Union soutient les pompiers

Aux côtés des soldats du feu, dont elle comprend et soutient les réactions légitimes exposées hier dans la presse, l'Union rappelle quelle fut sa profonde déception lorsqu'en octobre dernier, la Ministre annonçait n'avoir quasiment rien obtenu des 70 millions d'euros que l'Union revendiquait pour lancer effectivement la réforme des services d'incendie attendue depuis 2007.

Malheureusement, la crise économique est passée par là et l'on peut certes comprendre qu'un budget de crise ne puisse pas faire des miracles. Mais de miracles, nous n'en attendions pas. Nous demandons seulement qu'un premier budget raisonnable soit dégagé en 2010, pour soutenir un service essentiel à la population et le réformer de la manière prévue par la loi.

Aujourd'hui, l'Union des Villes et Communes de Wallonie refuse toute forme de fatalisme et, tout en soutenant évidemment ses soldats du feu dans leurs revendications pour plus de moyens, elle demande que l'on rouvre d'urgence le dossier incendie, en faisant **primer les moyens opérationnels et en personnel**. L'Union revendique en particulier:

1. le déblocage urgent d'un **budget fédéral"de transition"** destiné à faire le lien entre la situation préparatoire actuelle et le fonctionnement en régime (en 2012?). Ce budget devra servir prioritairement à:
 - **renforcer sérieusement les moyens fédéraux pour l'acquisition de matériel et d'équipement** (aujourd'hui 20 millions d'euros). Nous demandons que ce budget soit doublé dès 2010 (40 millions d'euros par an) et que son utilisation soit simplifiée et accélérée,
 - **l'engagement de 500 nouveaux pompiers** d'ici fin 2010. Ce chiffre ne représente que la moitié du contingent qui était en discussion avec le précédent Ministre de l'Intérieur voici seulement quatre mois et doit servir de mesure transitoire avant la mise en œuvre complète de la réforme;
2. une amélioration rapide de **l'offre fédérale de formation**, tant de base que spécialisée, dont les pompiers ont grand besoin. De même, certains problèmes juridiques se posent depuis longtemps concernant la **sécurité sociale et le régime de travail des pompiers volontaires**. Il importe qu'une réponse définitive y soit apportée dans les prochaines semaines;
3. la **clarté** de la part de l'ensemble du Gouvernement sur sa volonté de **mener à bien la réforme** dans un avenir proche et de prévoir à cet effet les **moyens financiers adéquats pour la création des futures zones de secours**;
4. la **garantie** que les prochaines avancées en matière de réforme ne se réalisent **pas, même très partiellement, aux frais des villes et communes du pays**, qui supportent déjà actuellement 90 % des coûts des services d'incendie.